

## Assemblée générale mixte du 20 avril 2023

### DELEGATIONS ET AUTORISATIONS FINANCIERES EN COURS DE VALIDITE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Synthèse des délégations et autorisations financières accordées par les Assemblées générales des actionnaires des 17 avril 2019 et 21 avril 2022 dans le domaine des augmentations de capital et de l'utilisation qui en a été faite en 2022 et postérieurement à la clôture de l'exercice :

Résolution	Description de la délégation et/ou de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 17 avril 2019	Validité	Utilisation en 2022
<b>Trentième résolution</b>	Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre. Plafond fixé à 1% du capital social au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.	Expirée le 21/04/2022	2022 : Attribution gratuite de 50 753 actions
Résolution	Description de la délégation et/ou de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2022	Validité	Utilisation en 2022 et 2023
<b>Dix-neuvième résolution</b>	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social de la société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes. Plafond du montant nominal maximal des augmentations de capital fixé à 28 000 000 €.	26 mois Expiration le 21/06/2024	Non utilisée
<b>Vingt-et-unième résolution</b>	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Plafond du montant nominal maximal des augmentations de capital fixé à 71 000 000 €. Plafond nominal d'émission des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital de la société fixé à 750 000 000 € (correspondant au plafond global de l'ensemble des titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de ladite délégation et de celles conférées au titre des 22 <sup>e</sup> , 23 <sup>e</sup> et 24 <sup>e</sup> résolutions).	26 mois Expiration le 21/06/2024	Non utilisée
<b>Vingt-deuxième résolution</b>	Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre, par voie d'offre au public, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et, pour les émissions d'actions, un délai de priorité obligatoire. Plafond du montant nominal maximal des augmentations de capital fixé à 28 000 000 €. Plafond nominal d'émission des titres de créances fixé à 750 000 000 € (s'impute sur le plafond global de l'ensemble des titres de créances fixé à la 21 <sup>e</sup> résolution).	26 mois Expiration le 21/06/2024	Non utilisée

Résolution	Description de la délégation et/ou de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 21 avril 2022	Validité	Utilisation en 2022 et 2023	
<b>Vingt-troisième résolution</b>	<p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en cas d'offre publique d'échange initiée par la société, dans la limite de 10% du capital de la société (plafond nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de ladite délégation et de celle conférée au titre de la 24<sup>e</sup> résolution).</p> <p>Plafond nominal d'émission des titres de créances fixé à 750 000 000 € (s'impute sur le plafond global de l'ensemble des titres de créances fixé à la 21<sup>e</sup> résolution).</p>	<p>26 mois Expiration le 21/06/2024</p>	Non utilisée	
<b>Vingt-quatrième résolution</b>	<p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans la limite de 10% du capital social (s'impute sur le plafond nominal global des augmentations de capital fixé à la 23<sup>e</sup> résolution).</p> <p>Plafond nominal d'émission des titres de créances fixé à 750 000 000 € (s'impute sur le plafond global de l'ensemble des titres de créances fixé à la 21<sup>e</sup> résolution).</p>	<p>26 mois Expiration le 21/06/2024</p>	Non utilisée	
<b>Vingt-cinquième résolution</b>	<p>Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés de la société et aux sociétés du groupe Covivio adhérant à un plan d'épargne entreprise, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.</p> <p>Plafond du montant nominal maximal des augmentations de capital fixé à 500 000 €.</p>	<p>26 mois Expiration le 21/06/2024</p>	Non utilisée	
<b>Vingt-sixième résolution</b>	<p>Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la société au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre.</p> <p>Plafond fixé à 1% du capital social au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.</p>	<p>38 mois Expiration le 21/06/2025</p>	<p>2022 : Attribution gratuite de 92 095 actions</p>	<p>2023 : Attribution gratuite de 62 372 actions</p>